

**L'Association
des journalistes
professionnels
de Belgique fête ses 125 ans**



Illustration de couverture :
marchandes de journaux en 1930,
boulevard Anspach (Bruxelles).
Coll. Institut royal du patrimoine artistique
(IRPA)

AGJPB 125

Numéro spécial - Septembre 2011

► Editeur responsable :

François Ryckmans
Résidence Palace, rue de la Loi 155,
1040 Bruxelles

► Rédaction :

Ivan Declercq, Pol Deltour, Jean-
François Dumont, Gabrielle Lefèvre,
François Ryckmans, Martine Simonis,
Marleen Sluydts, Marc Van de
Looverbosch

► Mise en page :

Laurence Dierickx

► Images :

Agence Belga, Agence France
Presse, Archives de la Ville de
Bruxelles, bpost, Section des
Journaux de la Bibliothèque royale
de Belgique, Michel Houet, Institut
royal du patrimoine artistique, Régie
des bâtiments, Sofam, Pierre-Yves
Thienpont, Lieve Van Assche, Robert
Vanden Bugge, Van Parys

Remerciements

La réalisation de cette brochure a
bénéficié de l'aide précieuse de
Laurent Dumont (Agence Belga),
Gwénaél Guégan (Archives de la
Ville de Bruxelles), Marc D'Hoore, Jos
Sterken et Maud Henry (Bibliothèque
royale de Belgique), Odette Derèze
(photographe), l'Institut royal du
patrimoine artistique et Marie-
Claire Bourdoux. Nous les en
remercions vivement.



Sommaire

Editorial : Solidarité sans frontières (linguistiques) 3

125 ans d'histoire de l'AGJPB 4



AJP : faire fructifier l'héritage 8

A la barre de l'association 9



Bruxelles : la maison de la presse
a beaucoup déménagé 11

Les « journalistes d'images » 13



Se battre pour les journalistes,
c'est favoriser l'info de qualité 14

Avec le soutien de :



Solidarité sans frontières (linguistiques)

François Ryckmans

Président AJP/AGJPB

Marc Van de Looverbosch

Président VVJ

Vice-président AVBB

Septembre 2011. Alors que les politiques tentent de former un gouvernement et de faire atterrir une réforme de l'Etat – la plus longue négociation gouvernementale du monde ! –, l'Association belge des journalistes professionnels fête 125 ans d'existence à un moment chahuté de l'histoire de Belgique, avec conviction, avec confiance, et dans la bonne humeur. Si le pays a toutes les difficultés du monde à se réinventer, l'AGJPB regarde avec fierté son long passé d'histoire commune et entrevoit l'avenir de manière sereine.

Développer la solidarité entre les journalistes a toujours été le credo de l'union professionnelle. En 1886 déjà, quand l'Association de la presse belge (APB) fut créée. En 2011, c'est sur un mode triangulaire que l'AGJPB fédérale et les entités communautaires, AJP et VVJ, défendent les journalistes dans leur rédaction et dans leur profession.

125 années de solidarité entre les journalistes ont porté leurs fruits. Les journalistes belges disposent d'un statut professionnel unique, protégé par la loi. Par l'autorégulation, ils décident de manière autonome qui satisfait aux conditions de base du professionnalisme et de l'indépendance, et par conséquent qui reçoit une carte de presse officielle et les facilités professionnelles qui y sont liées.

C'est aussi grâce à l'AGJPB que les journalistes bénéficient d'une protection maximale de leurs sources, un acquis légal auquel les collègues étrangers osent à peine rêver. Les conventions collectives, sectorielles ou d'entreprise, organisent des conditions de travail et de rémunération spécifiquement adaptées aux besoins journalistiques.

La législation sur les droits d'auteur, acquise de haute lutte, garantit des revenus complémentaires mais amplement justifiés. Dans la plupart des rédactions, il existe des règlements internes qui comportent des garanties essentielles pour l'indépendance, l'intégrité et la qualité journalistiques. Et en guise d'armature, les conseils de déontologie – le Conseil de



François Ryckmans et Marc Van de Looverbosch, lors de l'assemblée générale de l'AGJPB le 26 février 2011.
(Photo : Robert Vanden Brugghe)

déontologie journalistique et le Vlaamse Raad voor de journalistiek – bâtissent la réflexion sur l'éthique professionnelle du journalisme et veillent aux frontières de la liberté de la presse.

A quel niveau – belge ou communautaire – faut-il organiser la solidarité entre les journalistes ? A vrai dire, cette question ne nous préoccupe guère. L'AGJPB et, depuis 1998, l'AJP et la VVJ ont toujours agi de manière très pragmatique dans la répartition des compétences de notre régime fédéral :

pour les matières nationales, comme la loi sur l'agrégation au titre de journaliste professionnel, les droits d'auteur ou encore les relations avec la justice ou la police, c'est l'AGJPB qui est compétente.

L'AJP et la VVJ prennent le relais pour les matières fédéralisées, comme la gestion de l'agrégation, l'aide à la presse, l'audiovisuel, l'éducation aux médias ou la formation. Et elles agissent aussi pour tout ce qui a trait à leur organisation interne, à la déontologie et aux questions générales sur le journalisme. Les entités fédéralisées ont donc, dans la pratique, largement débordé la coupole fédérale.

La clé est de défendre la profession à tous les niveaux, y compris les confrères et consœurs en Europe et dans le monde entier.

La collaboration entre l'AGJPB, l'AJP et la VVJ n'est pas simple tous les jours. Que voulez-vous : il arrive à tous les triangles de tourner carré ! Mais on s'en sort. Et plutôt bien même. Nous comprenons les problèmes de l'autre et tentons de les résoudre ensemble.

Qu'un journaliste soit d'un côté ou de l'autre d'une frontière, quelle qu'elle soit, il reste avant tout un journaliste. Avec une seule mission : informer le public de manière correcte, fiable et critique – c'est notre rôle clé dans une société démocratique –, et pouvoir le faire dans les meilleures conditions de travail possible. C'est essentiellement ce qui nous occupe depuis 125 ans.

125 ans d'histoire de l'AGJPB



Des journalistes au travail (extrait de l'Annuaire illustré de la presse belge, 1^{ère} année, 1908).

Source : Coll. Bibliothèque royale de Belgique, section des Journaux.

.....

“ Les journalistes se mettent beaucoup, dans ces derniers temps, à se débiter entre eux (...) Pourquoi as-tu publié ça, dit un journal, c'est de l'indiscrétion – Je publie ce qui est intéressant, répond l'autre, tu me prends pour une bête. – Tu es un fourbe. – Tu es un toqué, etc. Ce n'est pas tout cela qui relèvera la profession. Mais le curieux, c'est qu'on ne se traite comme cela que depuis qu'il existe une association générale de la presse belge destinée à cimenter parmi ses membres les liens de l'amitié. ”

Dans la Gazette de Charleroi du 18 novembre 1887

.....



Un des premiers annuaires de la presse belge (1909).

Coll. Bibliothèque royale de Belgique, section des Journaux.

1886 ▶ L'histoire de l'union professionnelle commence le 1^{er} novembre 1886, lorsque fut créée l'Association de la presse belge (APB) qui réunissait des journalistes et des éditeurs de journaux. Elle a pour vocation « 1° de discuter en commun et de défendre les droits et les intérêts généraux de la presse périodique, de protéger sa dignité dans les rapports entre les associés, avec les autorités et avec le public ; 2° d'organiser une caisse de secours et de pensions ; 3° de généraliser l'usage d'une carte d'identité permettant à tous les journalistes belges associés de se faire reconnaître et d'exercer sans entraves leurs fonctions dans le pays et même à l'étranger ; 4° de préparer la réforme de la législation actuelle en matière de délits de presse. »

▶ L'Association crée une Caisse de Secours, remplacée en 1890 par la Société mutualiste des membres de l'Association de la presse belge, et qui est à l'origine de nombreuses œuvres d'entraide.

▶ Des sections provinciales sont créées : Anvers en 1886, Gand en 1887, Bruxelles en 1888, Flandres en 1891, Hainaut-Namur en 1895, Liège-Luxembourg en 1899.

1892 ▶ Parution du premier « Annuaire de la presse belge » officieux.

1894 ▶ L'APB organise à Anvers le premier Congrès international de la presse, ce qui donne naissance en 1926 à la Fédération internationale des Journalistes (FIJ), basée à Paris.

1898 ▶ Conflits politiques entre socialistes et catholiques pour la présidence de l'association.

1901 ▶ 15^e anniversaire de l'association. Elle compte 236 membres. Parution du premier « Annuaire de la presse belge » officiel.

1905 ▶ Reconnaissance officielle de l'APB par le ministre de l'Intérieur à l'occasion des fêtes du 75^e anniversaire de l'indépendance nationale.

▶ La même année se tient en Belgique le X^e Congrès international des associations de presse.

1911 ▶ 25^e anniversaire. L'APB compte plus de 300 adhérents.

1912 ▶ La présidence (2 ans) est exercée alternativement par un « parti de droite et de gauche ».

1914 ▶ Le 12 janvier est fondée l'Union professionnelle de la presse belge (UPPB), émanation de l'APB, dans le but de fonder une Maison de la Presse. Il n'existait pas encore de loi sur les ASBL et la nouvelle structure avait tous les pouvoirs juridiques pour gérer une maison de la presse (contrats de bail, actions en justice, etc.).

1914-1918 ▶ Première Guerre mondiale. Une partie des journalistes belges se réfugie en France, aux Pays-Bas ou en Grande-Bretagne, suivant l'exemple du gouvernement en exil. Les autres restent en Belgique mais refusent d'exercer leur profession sous le contrôle de la censure allemande.

Pour les aider, la Société mutualiste, qui existait depuis 1904 et comportait une section retraites et assurances-vie, ainsi que l'APB créent un comité distribuant des fonds d'entraide. Ils sont financés d'abord par les journalistes britanniques

et l'Association des journalistes néerlandais puis par le roi Albert jusqu'à l'armistice. Après la guerre, le roi Albert envoie un message à l'Association de la presse : « *Pendant la guerre, les journalistes belges, par l'action quand ils le pouvaient, par l'abstention et le sacrifice quand ils le devaient, ont bien servi la Patrie et porté très haut l'honneur de leur profession.* »

► Après la guerre, on note le développement de la presse provinciale malgré la concurrence de la capitale. Et surtout, la montée en puissance de la presse en néerlandais, signe de l'intérêt de la population flamande pour des journaux publiés dans sa langue maternelle. Celle-ci dépasse même le tirage de nombreux journaux en langue française.

1920 ► Parution, en janvier, du premier numéro de la revue « Le Journaliste », sous ce titre en français uniquement. C'est au même moment que naît l'agence Belga, qui reprend le bureau commun de Reuter et Havas à Bruxelles. La presse belge n'y participait pas, c'était une initiative du monde industriel et financier ; soutenu par le roi Albert 1^{er}. Ce n'est qu'après la Deuxième Guerre mondiale que les journaux quotidiens en rachetèrent progressivement les parts.

1922 ► Le 11 avril, inauguration solennelle de « L'Institut pour journalistes de Belgique – « Instituut voor journalisten van België » –, la première école de journalisme du pays, créée sur décision du 8^e Congrès de la presse belge tenu à Namur l'année précédente. Institués par l'APB en 1908, ces congrès sont des assemblées générales auxquelles participent rédacteurs et directeurs.

1929-1931 ► L'Association se dote d'un Conseil de discipline et de conciliation, et publie de nouveaux statuts au nom de « Association générale de la presse belge » (AGPB).

► A l'initiative de l'AGPB, trois organismes sociaux sont créés. La société mutualiste « L'Assurance de la presse quotidienne » est fondée le 17 novembre 1929 ; l'ASBL « L'Aide au journaliste » voit le jour le 1^{er} mars 1930 ; la société coopérative « L'Avenir du journaliste » est fondée le 31 octobre 1931.

1937 ► Premier « modèle de contrat individuel pour journalistes professionnels » où l'on précise les conditions matérielles de l'exercice du métier de journaliste : congés, préavis, maladie, décès, ... Pour négocier et conclure cela, AGPB et UPPB sont jumelées. Au sein de l'UPPB, les directeurs de journaux deviennent membres honoraires.

► Le CERE (Centre d'études pour la réforme de l'Etat) présente aussi un projet d'Ordre des journalistes pour offrir un statut légal au journaliste et la protection de son droit au secret des sources. L'AGPB examine une modification de ses statuts qui précise : « *Pour faire partie de l'Association générale de la presse belge, en qualité de membre effectif, il faut collaborer depuis deux ans au moins et avec rémunération, à la presse quotidienne belge, à l'exclusion des journaux de spécialités, et faire de cette collaboration son occupation principale, toute activité publicitaire ou similaire étant interdite, sauf celle que l'on exerce éventuellement en qualité de directeur de journal.* »

10 mai 1940 ► La Belgique est envahie par l'armée allemande et l'AGPB met fin à ses activités officielles pendant 5 ans. Certains dirigeants et membres poursuivent une activité clandestine en France et à Londres. Toute activité journalistique collaboratrice est sévèrement condamnée par les membres. Plus des trois quarts des journalistes professionnels ont pu survivre grâce aux organismes d'entraide, aux administrations locales et aux entreprises privées. Beaucoup de journalistes s'engagent dans la presse clandestine et dans la Résistance.

1945 ► C'est l'épuration dans les rangs des journalistes. 126 membres sont radiés, 13 donnent leur démission, d'autres ont été suspendus ou blâmés. →



« Le Journaliste », né en 1920, est devenu une édition bilingue en 1939. Son second titre en néerlandais : « De Journalist ».

„ Quelques minutes plus tôt, je me trouvais, la gorge serrée, dans un bureau gothique, en face d'un monsieur à barbe sombre, vêtu d'une redingote noire, qui m'observait d'un air amusé, et, comme si je portais cette idée en moi depuis toujours, je lui déclarais avec force : - Je veux devenir reporter. Que serait-il arrivé si Joseph Demarteau m'avait demandé quelles sont les attributions d'un reporter ? Il ne l'a pas fait. Sans trop y croire, j'en suis sûr, il m'a donné ma chance, ma première chance. „

Georges Simenon, évoquant ses premiers pas dans le journalisme à La Gazette de Liège en janvier 1919, dans l'Annuaire de la presse 1955.



Un laissez-passer de presse en 1933.



Germaine Van Parys, reporter-photographe, en 1945 à Bad Godesberg (Allemagne), aux côtés du général Piron. Photo Van Parys



Une délégation de journalistes bruxellois reçus à Paris, en mars 1945, par le général de Gaulle. Source : « La Presse », édité par la section bruxelloise de l'AGPB en 1949.

„ J'ai questionné la trentaine d'étudiants qui fréquentent les cours de l'Institut pour journalistes, à la Maison de la presse. La plupart m'ont dit qu'ils voulaient être « reporters », « critiques d'art », « polémistes »... Pas un seul n'a proposé de faire de l'information ! Se trouvera-t-il quelqu'un pour démontrer à ces futurs confrères qu'ils négligent l'aspect peut-être le plus exaltant d'un métier qui comporte – ils le savent – plus de servitudes que de grandeur ? „

Gaston Williot, président de la section bruxelloise de l'AGPB, dans l'Annuaire de la presse 1960.4



Une des premières cartes de presse attribuées dans la foulée de la loi de 1963, instituant le titre de journaliste professionnel.

Le gouvernement, voulant remercier les journalistes résistants, reprend les travaux sur un statut des journalistes et d'un Ordre mais, le 1^{er} juillet 1945, l'assemblée générale de l'AGPB refuse l'idée d'un Ordre, craignant un possible dirigisme étatique. Politiques et associations s'orientent alors vers la protection d'un titre professionnel mais ces réflexions sont interrompues par la crise du Congo belge.

1948 ▶ Constitution au sein de l'association d'une « Commission permanente de déontologie professionnelle » chargée de favoriser une saine pratique du journalisme, et de codifier les lois et usages de la presse.

1952 ▶ Deuxième création de la FIJ, Fédération Internationale des journalistes (qui avait été dissoute pendant la Deuxième Guerre mondiale), lors d'un congrès international organisé par l'UPPB.

1955 ▶ Première convention collective des journalistes signée par la Fédération des journaux belges et l'UPPB.

▶ L'AGPB compte plus de 600 membres dont 27 femmes.

1963 ▶ La loi du 30 décembre relative à la protection du titre de journaliste professionnel voit enfin le jour, permettant de concilier l'exigence constitutionnelle de liberté de la presse, permettant à toute personne d'écrire dans un journal, et l'« avantage moral » donné aux professionnels par l'octroi d'un titre. Celui-ci reprend un certain nombre d'éléments du projet précédent, en y incluant les médias nouveaux que sont la radio, la télévision et les agences de presse d'information générale. On sépare clairement la rédaction des activités commerciales. Et pour vérifier tout cela, la loi prévoit la création des commissions d'agrégation et d'appel, réunissant journalistes et éditeurs sans ingérence du pouvoir politique.

1965 ▶ Deux arrêtés royaux complètent la loi de 1963 dont un qui organise la profession de journaliste spécialisé (presse périodique).

1971 ▶ Déclaration des devoirs et des droits des journalistes (Charte de Munich), adoptée par les syndicats et associations de journalistes des 6 pays membres de la CEE, puis par la FIJ en 1972.

▶ Le 27 juillet paraît l'arrêté royal sur la pension légale complémentaire des journalistes professionnels salariés, en reconnaissance de la profession qui a « brisé sa plume » pendant les deux guerres.

1975 ▶ Le 15 juillet est signée la Convention collective de travail (CCT) pour les journalistes des hebdomadaires.

▶ L'UPPB crée une section des journalistes indépendants.

1976 ▶ Création de l'API (Association de la presse internationale), fusion de l'Union de la presse étrangère et de l'Organisation des journalistes européens.

1978 ▶ Fusion entre l'UPPB et l'AGPB créant l'AGJPB (Association générale des journalistes professionnels de Belgique), officialisé en 1979. Les éditeurs et directeurs de journaux quittent ces associations, les intérêts des employeurs et des salariés étant devenus divergents. L'ancien état d'esprit du « patron de presse » a fait place à la logique économique générale.

▶ Commencent aussi les discussions sur la proposition de loi Van Elewijck sur l'aide publique à la presse.

▶ Le gouvernement Tindemans accorde une subvention à l'AGJPB pour l'aider à faire face à ses charges locatives dans le bâtiment de l'International Press

Center, boulevard Charlemagne à Bruxelles.

1982 ▶ Rédaction d'un Code des principes de journalisme, adopté par l'Association belge des éditeurs de journaux (ABEJ), la Fédération nationale des hebdomadaires d'information (Febelmag) et l'AGJPB.

1985 ▶ L'AGJPB fête son centenaire tout au long de l'année, ponctuée de quelques événements dont l'émission, en février, d'un timbre poste ; une séance académique à Anvers en mars et la parution d'une brochure commémorative de 56 pages rédactionnelles ; un Prix spécial de la presse au Mémorial Van Damme en août ; le festival « Le Film et la Presse » fin octobre ; une soirée de détente à Louvain et, à Bruxelles, le Gala royal de la presse en décembre.

1988 ▶ Création d'un Conseil de déontologie au sein de l'AGJPB.

1994 ▶ En mars est adoptée une nouvelle loi sur les droits d'auteur, introduite par le sénateur Lallemand. Les auteurs-journalistes et les éditeurs sont mis sur un pied d'égalité.

1995 ▶ Grand débat au Sénat entre journalistes, éditeurs, parlementaires, magistrats et ministre sur les relations conflictuelles entre la presse et la Justice. Création d'un nouveau Conseil et, pour l'instance d'appel, d'un Collège de déontologie, internes à l'AGJPB. Seuls des journalistes y siègent.

▶ La Société des auteurs journalistes (SAJ) est créée par l'AGJPB et l'AJPP (Association des journalistes de la presse périodique). Les auteurs exerçant une activité journalistique peuvent en devenir membres en acquérant une part sociale. La SAJ se charge de la gestion tant individuelle que collective des droits d'auteur des journalistes concernés. Elle défend aujourd'hui les droits d'auteurs de plus de la moitié des journalistes belges en activité.

1997 ▶ Le 5 juin, à l'appel de l'AGJPB, 500 journalistes de la presse écrite quotidienne manifestent à Bruxelles contre les conditions jugées inacceptables des éditeurs dans la négociation pour une nouvelle convention collective.

1998 ▶ Après plusieurs années de discussion, l'AGJPB est fédéralisée et s'organise sur le modèle de l'Etat belge. Sont créées, lors d'une assemblée générale, deux nouvelles unions professionnelles : l'AJP (Association des journalistes professionnels) pour les francophones et germanophones, la VVJ (Vlaamse vereniging van beroepsjournalisten) pour les néerlandophones. L'AGJPB conserve un pouvoir d'action dans les matières fédérales. Celle-ci est présidée alternativement par les présidents des deux ailes fédérées.

2003 ▶ Le 15 juillet, la Cour européenne des droits de l'Homme condamne la Belgique au terme d'un long procès intenté par quatre journalistes professionnels et soutenu par l'AGJPB. En perquisitionnant dans cinq rédactions et au domicile des journalistes, l'Etat belge a méconnu le droit des journalistes à protéger leurs sources.

2005 ▶ Le 17 avril, le Parlement fédéral approuve la nouvelle loi sur la protection des sources journalistiques.

2009 ▶ Les assemblées générales de la VVJ et de l'AJP votent le principe d'une fusion à négocier avec l'Association des journalistes de la presse périodique.

▶ L'AGJPB sort du capital social de la SAJ.

2010 ▶ L'AJP, la VVJ et la SAJ achètent en copropriété un bâtiment industriel à rénover rue de la Senne, dans le centre de Bruxelles.

EN 1985, l'AGJPB a 100 ans. La Poste publiera un timbre à cette occasion.



© bpost

.....

“Croyez-moi, messieurs les journalistes, gâter sa femme c'est s'assurer de très grands avantages. La plus jolie chose à lui offrir est une fourrure de chez Weiser. ”

Publicité parue dans « Journalistes », en 1974

.....



500 journalistes dans les rues de Bruxelles en 1997. (Belga)

La victoire, en 2003, à Strasbourg, de 4 journalistes (ici, René Haquin avec M^e Beauthier) contre l'Etat belge a ouvert la voie à la protection des sources.



Photo Pierre Andrieu / AFP

Sources :

- ▶ « Annuaire officiel de la presse belge », édité par l'Association générale de la presse belge et l'Union professionnelle de la presse belge, 1933 et 1955.
 - ▶ « Evolution historique des associations professionnelles de journalistes en Belgique », mémoire de fin d'études d'Alexandre Massart (UCL).
 - ▶ « Korte geschiedenis van de AVBB en de journalistiek in België », par Marleen Sluydts et Anke Janssens, VVJ.
 - ▶ « Lionel Bertelson, journaliste » par Stéphane Brabant, 2000, Organisation mondiale de la presse périodique.
 - ▶ Revue « Journalistes » de l'AGJPB et de l' AJP.
-

Faire fructifier l'héritage de nos prédécesseurs

Dire que la fédéralisation de l'union professionnelle fut un long fleuve tranquille serait mentir : on se souvient d'assemblées réunissant plus de 500 journalistes francophones, germanophones et flamands, longues, techniques, et parfois houleuses, votant l'exclusion d'un vice-président jugé déloyal, ou encore faisant échouer à quelques dizaines de voix près un projet négocié pendant



La campagne « Pigiste, pas pigeon ! » de l'AJP ici à Liège, lors d'un colloque en mars 2007. (Photo Michel Houët)

des mois, pour finalement soutenir massivement, en 1998, la création de l'AJP et de la VVJ. La pacification communautaire fut acquise par un protocole de collaboration entre les trois unions, âprement discuté lui aussi. Au cœur de tous ces débats : la solidarité – financière, mais pas seulement – entre les nouvelles structures.

Si l'AGJPB nationale a survécu en donnant naissance à deux structures disposant d'autonomie et de moyens financiers propres, c'est au plan social que l'implosion eut lieu : la solidarité entre les journalistes du Nord et du Sud fut mise à très rude épreuve, face à des éditeurs dont les modèles de gestion sociale n'avaient plus aucun point commun. Lorsqu'à la fin des années '90, après plusieurs années de conflits sociaux, il fut évident pour tous qu'il n'y aurait plus de convention nationale, les négociateurs francophones conclurent une convention communautaire en 1999. Côté flamand, des conventions d'entreprises prirent le relais. Ce fut là le premier accroc à l'importation du modèle d'organisation de l'Etat belge à nos structures : les matières sociales étaient censées rester fédérales. Le second accroc suivit rapidement : en 2001, la VVJ créa en quelques mois avec les éditeurs et l'appui financier de la Communauté flamande le Raad voor de journalistiek, qui prendra la relève du Conseil de déontologie national. On sait que l'AJP mettra beaucoup plus de temps et d'énergie pour aboutir en 2009, avec tous les éditeurs, à un projet similaire.

Déontologie, statut social, formation, éducation aux médias, défense judiciaire, négociations... AJP et VVJ ont donc bien chargé leur feuille de route. Leur autonomie d'action a permis en outre de développer d'autres projets, ancrés dans leur communauté. L'AJP a ainsi créé l'opération « Journalistes en classe », qui permet d'envoyer chaque année des journalistes dans 500 écoles de la Communauté française. Le lien avec les lieux d'enseignement – en journalisme cette fois – a

été renforcé grâce au projet « Triangle » : le secrétariat général rencontre chaque cohorte d'étudiants en journalisme pour les informer de leurs droits sur le marché du travail. Des actions sont menées en matière d'égalité et de diversité dans l'information. L'AJP a créé le Fonds pour le journalisme, qui finance reportages et enquêtes, une initiative originale dans sa forme dont tout le secteur se félicite. Tous ces projets soutenus par la Communauté française n'auraient pu exister dans le cadre d'une union professionnelle « belge ».

L'AJP tire donc un bilan positif de la « dé-fédéralisation » des structures, ce que d'autres indicateurs confirment : le taux d'affiliation continue à être très élevé, l'effectif du secrétariat de l'AJP a doublé, les services rendus aux membres n'ont jamais été aussi nombreux.

L'intérêt de la structure triangulaire des unions est qu'elle nous permet aussi de garder un contact proche avec nos collègues néerlandophones et de nous inspirer le cas échéant de leurs acquis et réalisations souvent marquées de pragmatisme, voire d'audace. Le dialogue et l'ouverture sont facilités par la localisation dans les mêmes bureaux et par le staff commun : ce sont les secrétaires généraux de l'AJP et de la VVJ qui sont également secrétaires nationaux de l'AGJPB.



Manifestation nationale des journalistes, en juin 1997, avant l'implosion de la convention nationale de la presse quotidienne. (Belga)

Un double job qui n'implique pas un double salaire ☺ mais qui permet, quand le tandem fonctionne de manière optimale, d'engranger de solides résultats pour la profession : la loi sur le secret des sources, acquise après plusieurs années de lobbying commun au Parlement fédéral, en est un très bel exemple.

L'AJP n'a que 13 ans d'activités à son actif mais elle entend bien, avec l'AGJPB et la VVJ, faire fructifier l'héritage de ses prédécesseurs dans les valeurs de pluralisme, d'indépendance et de progrès qui les ont animés depuis 125 ans.

Martine Simonis

Secrétaire générale AJP, Secrétaire nationale AGJPB

A la barre de l'association



Arthur Goemaere, fondateur de l'APB, dans l'Annuaire de la presse belge de 1933.

listes était perturbé par des « intrus de toutes les catégories » qui s'imposaient lors de manifestations, fêtes, cérémonies... Et de préciser dans son appel d'octobre 1885 aux journalistes : « D'autre part, vis-à-vis du public et vis-à-vis des autorités diverses avec lesquelles nous sommes journellement en contact, ne devons-nous pas être désireux, mon cher confrère, pour mieux sauvegarder notre commune dignité et défendre nos intérêts professionnels, de nous associer, de nous unir, de nous connaître, de nous aimer ? »

De Georges Lorand à Joseph Demarteau

S'aimer fut quelque peu difficile puisque l'élection présidentielle en 1898 fut le théâtre d'une rivalité entre presse catholique et socialiste ! **Georges Lorand**, directeur du journal socialiste *La Réforme*, obtint une majorité mais les catholiques se rebiffèrent et Lorand fut forcé de démissionner un an après au profit du candidat catholique, **Léon Mallié**.

Un moment important dans l'élaboration du statut du journaliste eut lieu sous la présidence de **Paul Henen**, ancien directeur de la *Flandre libérale*, administrateur et collaborateur de *La Meuse* et *La Lanterne*. Il commença à négocier, en



A droite, Joseph Demarteau, reconnaissable à sa longue barbe. (Belga)

Il est évidemment impossible de citer ici tous les présidents de l'AGJPB. Mais certains ont marqué plus que d'autres l'histoire de cette association. Commençons par le créateur de l'APB : **Arthur Goemaere** (rédacteur en chef du *Précurseur*) qui, à la fin de l'Exposition universelle d'Anvers de 1885 dont il était le président du Comité international de la Presse, conçut le projet de créer une association permanente des journalistes. Il dénonçait en effet le fait que le travail des vrais journa-

listes en 1937, avec les directeurs de journaux la question du statut matériel des journalistes mais aussi l'élaboration d'un Ordre des journalistes.

Sous la présidence de **Joseph Demarteau**, après la guerre, le projet d'Ordre fut rejeté en 1945, et l'on s'orienta vers la protection du titre de journaliste.

Evincer « les innombrables parasites »

Citons aussi **Raoul Tack**, journaliste à *La Dernière Heure*, résistant, prisonnier des Allemands, ancien sénateur, élu à la présidence de l'AGPB en 1948 et qui se dévoua pour la profession dans ses diverses instances. C'est lui qui suggéra la création d'une bibliothèque pour journalistes, ce que la section bruxelloise vota en 1940. Une tâche qui fut menée à bien par un autre journaliste de talent, Lionel Bertelson, qui donna son nom à cette bibliothèque

dont le sort fut chaotique. D'abord hébergée par le Crédit communal, elle finit par être récupérée en partie par l'ULB. Raoul Tack parlait aussi d'évincer « les innombrables parasites qui s'arrogeaient déjà le titre de journaliste pour satisfaire leur vanité et se créer des suppléments de ressources au détriment des véritables journalistes de métier. »

La loi de 1963

C'est au président **Antoine Breyne** (*De Nieuwe Gids*), influent auprès du Premier ministre Théo Lefèvre et du ministre des Affaires étrangères Paul-Henri Spaak, que l'on doit la décision d'attribuer enfin un titre protégé aux journalistes. Le 28 juin 1962, un projet de loi du ministre de la Justice Pierre Vermeylen porte « reconnaissance et protection du titre de journaliste professionnel ». Le projet fut voté le 30 décembre 1963.



Raoul Tack en couverture de *Pourquoi Pas?*, en 1940.



Antoine Breyne. (Belga)

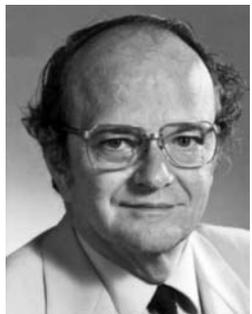


L'idée d'instaurer des commissions d'agrégation, composée paritairement de journalistes et d'éditeurs pour éviter une ingérence politique dans les agrégations de journalistes professionnels, vient de Léon Duwaerts qui était alors secrétaire général de l'AGPB.

Un puissant syndicat national



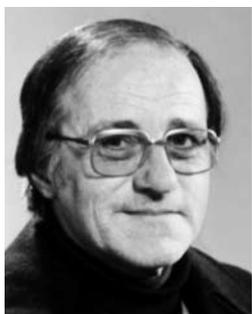
Frans Van Erps, qui était président de l'UPPB, géra la fusion avec l'AGPB en 1978, ce qui donna la naissance de l'AGJPB, dont le premier président après fusion fut **Francis Unwin**, journaliste au *Soir*. En 1984, **Mia Doornaert** devint présidente de l'AGJPB où elle dû gérer des dossiers aussi importants que le secret des sources, la rupture du monopole de la BRT, la proposition de loi Smet-Suykerbuyk visant à limiter la citation dans la presse du nom d'un inculpé, le projet de Conseil national de presse et, en 1985, le centenaire de l'association qui comptait alors 1.700 membres.



Dans le manifeste du 100^e anniversaire, le bureau de l'AGJPB écrit : « *Cette profession continue à être, comme il y a cent ans, ce que nos collègues britanniques appellent, dans leur langage imagé : rechercher librement l'information et la présenter honnêtement. C'est pour cela qu'il faut des professionnels et qu'il faut que chaque rédaction ait suffisamment de journalistes professionnels, disposant du temps et des moyens nécessaires pour faire du bon travail.* » Cet appel était lancé plus particulièrement aux nouveaux médias. Vingt-cinq ans après, il est bien d'actualité.



L'association doit à **Marcel Bauwens**, journaliste au *Soir* et co-auteur de la brochure « Aide mémoire de la presse judiciaire », l'institution du premier Conseil de déontologie en 1989. Lors d'une AG en octobre 1989, il annonce la création d'une association de droits d'auteur et des actions pour obtenir la perception des droits de reproduction.



Lors de la même AG, on approuva le principe d'une évolution de l'union professionnelle vers la constitution d'un puissant syndicat national.

De haut en bas : Frans Van Erps, Francis Unwin, Mia Doornaert et Marcel Bauwens. (Belga)

C'est aussi sous sa présidence que sont modifiés les statuts de l'AGJPB et qu'en avril 1991, deux groupes linguistiques sont organisés dans une association toujours unitaire.

Le président suivant (octobre 1991), **Piet De Busschere** (*Financieel Economische Tijd*) doit affronter la rupture par les éditeurs de la Convention collective de travail (CCT). Le tandem Piet De Busschere et Marie-Claire Bourdoux (vice-présidente) négociera aussi le délicat dossier de l'aide à la presse. Cette aide a été accordée aux médias flamands dès le 23 juin 1993. Auparavant, une nouvelle secrétaire nationale, Martine Simonis, avait rejoint l'association en septembre 1992.

Une nouvelle CCT est signée début 1994. Parallèlement, la tension monte entre presse et Justice, un groupe de travail de l'AGJPB planche sur ces divers problèmes et sur l'instauration d'un Conseil de déontologie.

Deux ailes, une coupole

Il revint à **Philippe Leruth** (*L'Avenir*), qui arriva à la présidence en février 1995, de soutenir le travail Presse/Justice qui mena à une conciliation entre magistrats, ministre, parlementaires et presse lors d'une grande rencontre au Sénat en décembre 1995. Il géra aussi la nouvelle rupture (mai 1997) des négociations entre AGJPB et éditeurs sur la CCT à cause de conditions barémiques inacceptables. Puis eut lieu la fédéralisation de l'union professionnelle, en février 1998, avec la création de l'AJP et de la VVJ sous la « coupole » fédérale AGJPB. Il fut donc le dernier président de l'AGJPB unitaire.



Philippe Leruth et Piet De Busschere. (Belga)

Fin 1998, Pol Deltour renfoça l'AGJPB comme secrétaire national côté néerlandophone. En novembre/décembre 1999 paraissait le dernier numéro de la revue *Journalistes*, commun aux deux ailes.

Philippe Leruth a également été le premier président de l'AJP. **Luc Standaert** (*Het Belang van Limburg*), présida ensuite l'AGJPB et son aile néerlandophone la VVJ, de 1999 à 2003. Il participa notamment à la création de la Société des auteurs journalistes (SAJ) et au Raad voor de journalistiek, le conseil de déontologie flamand.

Marc Van de Looversbosch (VVJ) et **Marc Chamut** (AJP) assurèrent ensuite la présidence de l'AGJPB (après deux présidents de transition, **Josse Abrahams** et **Manuela Hollanders**). L'actuel président de l'AGJPB est **François Ryckmans**, élu par l'assemblée générale, en 2011. La présidence de l'association fédérale est donc actuellement exercée par deux journalistes issus de la radio publique.

G. L.

La Maison de la presse a beaucoup déménagé

Il était assez vite apparu nécessaire aux journalistes et patrons de presse de pouvoir disposer de locaux pour se réunir, installer leurs sièges d'associations d'entraide, ... jouer au billard et boire un verre en étant confortablement installés. Mais seule une union professionnelle avait la capacité juridique d'acheter des biens. C'est ainsi qu'en 1914 fut créée l'Union professionnelle de la presse belge (UPPB), par divers journalistes bruxellois. La Première Guerre mondiale retarda le projet de création d'une Maison de la presse.

A la fin des hostilités, l'UPPB peut se faire céder le bail allemand du « Deutsche Club » qui se situait au premier étage de l'immeuble **Vanderborcht Frères, rue de l'Ecuyer**. Le club comportait un billard, un piano à queue et un mobilier plus que confortable. Banquets, réceptions, accueil de confrères étrangers faisaient de l'endroit un lieu très fréquenté. D'autant plus que la restriction de la consommation d'alcool due à la récente loi dite Vandervelde n'était pas d'application dans ce club privé.

En 1920, la Maison de la presse de Bruxelles abritait dix groupements : l'UPPB, l'AGPB et sa section bruxelloise, le Consortium des directeurs de journaux, la Mutualité de la presse belge, le Syndicat de la presse d'information et celui des journalistes socialistes, l'Association des journalistes catholiques et celle des journalistes libéraux. Deux ans plus tard, s'y ajoutaient la Fédération des directeurs de journaux de province et l'Association des journalistes sportifs ainsi que l'Institut pour journalistes de Belgique. En 1926, le Consortium des directeurs de journaux n'y était plus mais bien l'Union de la presse quotidienne économique et financière.

Au Résidence Palace, en 1930



Illustration : Régie des bâtiments

Cependant, le bail devenait trop onéreux pour l'UPPB qui décida en 1930 de poser ses pénates dans le tout nouveau **Résidence Palace** (ci-contre) de l'architecte Michel Polak, premier grand immeuble bruxellois en copropriété forcée, un concept novateur dans une architecture moderne et magnifique. Cependant, l'immeuble était trop loin du centre et la fréquentation déclina fortement. Trois ans plus tard, la Maison de la presse fut

donc installée dans le bel **hôtel des barons Hamoir, rue du Marquis**, près du parvis de la collégiale Sainte-Gudule.

Une épée de Damoclès pesait sur cette Maison de la presse : le projet de jonction ferroviaire entre les gares du Nord et du Midi. L'hôtel avait été superbement aménagé, connaissait une grande affluence et abritait une dizaine d'associations : toujours l'UPPB, l'AGPB et sa section bruxelloise, la Mutualité de la presse belge mais aussi la Caisse de retraite de l'AGPB, l'Assurance de la presse quotidienne (maladies), l'Avenir du journaliste (pensions), l'Aide aux journalistes (caisse de prêts et de secours), l'Institut pour journalistes de Belgique et l'Union de la presse étrangère en Belgique.

La deuxième guerre mondiale vit la Maison de la presse fonctionner notamment pour l'aide aux journalistes dans le besoin car, dès le 5 septembre 1940, la cessation de toute activité journalistique nationale durant l'Occupation avait été décidée. Cela fut dénoncé par des journalistes collaborateurs mais les dirigeants des œuvres d'entraide purent s'enfuir et la section bruxelloise se réfugia dans un local clandestin **rue Grétry**, fourni par la Ville de Bruxelles. La Maison de la presse fut placée sous administration allemande et interdite aux journalistes qui avaient « brisé leur plume ».

De la petite rue au Beurre à l'IPC

En 1945, la Maison de la presse déménagea de l'hôtel Hamoir qui devait être détruit pour la Jonction et s'installa provisoirement **rue de la Tête d'Or**, à proximité de l'Hôtel de Ville.

Les projets d'installation dans la nouvelle gare centrale échouèrent car se profilaient déjà les travaux nécessaires pour l'Exposition universelle de Bruxelles en 1958.

Le gouvernement et la SNCB proposèrent alors deux anciennes maisons de la **petite rue au Beurre**.

Ce nouveau siège de la Maison de la presse fut inauguré par le roi Baudouin le 4 juin 1956. Les bâtiments abritèrent pas moins de 27 groupements de presse comptabilisés en 1966 : dix professionnels, douze de spécialités et cinq politiques.



Les maisons de la petite rue au Beurre (n°4-6) sont aujourd'hui propriété de la Région wallonne. Photo : AJP





Photo : AJP

En 1974, le gouvernement entendit affirmer le rôle de Bruxelles comme siège des institutions européennes et accueillir dignement les nombreux journalistes étrangers attirés par ce nouveau centre de pouvoir.

Le ministère des Affaires étrangères souhaitait la création d'un grand centre international de presse (**International Press Center, IPC**), au n°1 du **boulevard Charlema-**

gne (ci-dessus), à l'ombre du Berlaymont, siège de la Communauté européenne.

Dans ce nouveau bâtiment, appartenant à une grande compagnie d'assurances, s'installent des agences de presse étrangères, les bureaux bruxellois de divers journaux belges et étrangers, de stations de radio et de télévision. L'agence Belga y occupe tout un étage. Mais parce qu'il restait des locaux libres, le gouvernement insista et offrit un subside pour que les associations belges abandonnent la petite rue au Beurre et s'installent au premier étage de l'IPC. Ce qui fut fait en 1974, au grand dam de nombreux journalistes regrettant l'ambiance chaleureuse de l'ancienne Maison de la presse.

En 1978, l'AGPB et l'UPPB fusionnent et constituent l'AGJPB. D'autres maisons de la presse se sont ou seront créées ailleurs dans le pays : à Liège (1976), à Mons (1980), à Anvers (1987) et à Charleroi (2000).

Du quai à la Houille au Résidence Palace

Cependant, les loyers et les charges de l'IPC devenant trop élevés pour les faibles moyens de l'AGJPB, la décision est prise en 1994 de déménager au **9b quai à la Houille**.



Le 9b quai à la Houille devenu par la suite un centre d'information pour jeunes. Photo : AJP

A cette époque, outre l'AGJPB, s'y trouvent la Commission d'agrégation, l'Institut de journalisme, la Presse photographique et filmée de Belgique, l'Avenir du journaliste.

Européen convaincu, le Premier ministre Guy Verhofstadt avait lui aussi la vision d'un Centre international de presse du quartier européen et il insista pour que l'AGJPB s'y installe elle aussi. Après de longues négociations vu le coût

très élevé des loyers, un accord est trouvé.

C'est ainsi qu'en mars 2002, les journalistes retrouvent les locaux du **Résidence Palace**, délaissés en 1933. Rénové, transformé en complexe de bureaux et salles de conférences avec un restaurant, il n'était plus considéré comme éloigné du centre comme ce fut le cas dans les années 30.



Photo : Régie des bâtiments

Propriétaires !

Progressivement, l'idée prend corps de recréer une nouvelle Maison de la presse qui, cette fois-ci, serait entièrement propriété des associations de journalistes. Un montage financier a été rendu possible grâce aux fonds de la Société des auteurs journalistes (SAJ) qui revendait sa propre maison, un hôtel de maître bénéficiant de la hausse importante des prix de l'immobilier.

Ainsi, un ancien bâtiment industriel au cœur du vieux Bruxelles a été acheté en 2010, pour moitié par la SAJ et pour l'autre moitié par l'AJP et la VVJ. Situé **21 rue de la Senne**, le bâtiment (ci-contre), qui date de 1920, fut une brasserie avant de devenir une entreprise d'entretien de



Photo : AJP

machines industrielles. Avec sa façade et son hall Art Déco (qui seront restaurés), ses 4 niveaux et ses 1.250 mètres carrés, la nouvelle Maison de la presse ouvrira ses portes en 2012. Outre les associations copropriétaires, elle abritera aussi l'Institut de journalisme, la Commission d'agrégation, des salles de réunion et un auditorium modulable de 85 places. L'option architecturale est celle d'une rénovation qui maintienne intact le caractère industriel des lieux, alliée à la modernité des aménagements et des matériaux. L'immeuble sera non polluant pour l'environnement et peu énergivore.

Et si des journalistes s'égarèrent dans ce quartier populaire en plein développement, une cheminée industrielle de briques rouges, voisine de l'immeuble, leur servira de repère...

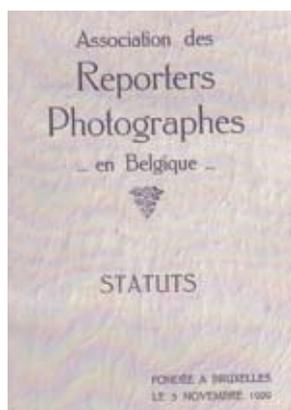
G. L.

Sources :

- ▶ « Lionel Bertelson, journaliste », par Stéphane Brabant.
- ▶ Divers numéros de la revue « Journalistes » et de l'Annuaire de la Presse.

Les « journalistes d'images »

La photographie était apparue dans la presse depuis un demi-siècle déjà, mais ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale que le photojournalisme prendra son essor en Europe. En Belgique comme ailleurs, les années 1920 voient donc les journaux s'attacher les services de « reporters photographes ».



Datés du 5 novembre 1929, les premiers statuts sont imprimés en petit fascicule.

Cette corporation aurait été exclusivement masculine si Germaine Van Parys, une jeune femme au caractère bien trempé, n'avait pas décidé de se lancer elle aussi dans ce métier, au journal *Le Soir* dès 1922, puis à *La Meuse* dix ans plus tard, avant de créer son agence en 1952. Avec quelques collègues, elle lance en 1926 l'idée de regrouper les photographes de presse au sein d'une association.

Les statuts de l'**Association des reporters photographes en Belgique** sont rédigés en 1929 et tiennent alors en 7 articles. Pour être membre, « il faut que la profession de reporter-photographe soit exercée par le postulant depuis deux ans au moins et que cette profession constitue son occupation principale ». Et ces membres ne pourront « commercialiser leur profession », précise encore le texte qui anticipait ainsi sur les conditions d'octroi de la carte de presse adoptées par les lois française de 1935 et belge de 1963. Paul Polinet est président et Germaine Van Parys, vice-présidente de l'association.

Créée au moment où la concurrence fait rage entre agences et entre collègues, elle s'attachera notamment à atténuer les querelles, à défendre la profession contre les tentations monopolistiques de l'agence Belga et à organiser les pools.

La mise en valeur du travail des photojournalistes est aussi une préoccupation des comitards. Germaine Van Parys et Victor Hennebert, devenu président, vont mettre sur pied, en 1932, la première exposition, en Belgique, de photographies de presse. Elle sera visitée par les souverains.

Cette même année 1932, une **Association professionnelle des reporters cinématographiques de Belgique** est fondée. La télévision devra encore attendre deux décennies avant de s'installer chez nous, et c'est au cinéma que l'actualité se projette alors. Après la guerre, l'association s'appellera plus simplement **Association belge de la presse filmée**. André Cauvin, son président, évoquait ainsi, en 1955, le métier de « l'opérateur d'actualités » : « Il lui faut saisir au vol les scènes, car il n'a ni l'occasion ni le temps de les faire recommencer. Rentré au laboratoire, il remet un dope

sheet, qui est un brouillon rapidement griffonné des faits qu'il a filmés et de leur séquence. (...) Le laboratoire développe, tire une copie de travail que les monteurs vont façonner hardiment. De son côté, le commentateur prépare son texte qui sera précis, concis et qui collera aux images. Un autre technicien prépare l'accompagnement musical. »

Chez les photographes, les contraintes matérielles sont lourdes, elles aussi. « C'était l'époque des plaques de verre 9 x 12 sur les appareils Gaumont, se souvient Odette Derèze, la filleule de Germaine Van Parys, elle aussi photojournaliste. Puis on est passé aux plaques souples et ensuite aux films de 36 vues que ma marraine jugeait sévèrement, estimant que nous, les jeunes, ne regardions plus ce qu'on faisait. ' De mon temps, disait-elle, on faisait 6 plaques pour un reportage et chacune devait être parfaite ' ».

Lors de son assemblée générale du 3 février 1978, celle qui était devenue l'**Association générale des reporters photographes de la presse belge** va devenir une ASBL et changer encore sa dénomination en **Association belge des journalistes-photographes (ABJP)**.

Une profession plus fragile que jamais

Ce n'est que le 4 décembre 1981 que les photographes, les caméramans et preneurs de son vont se regrouper dans un nouvelle **Association générale de la presse photographique et filmée de Belgique**. Elle compte alors quelque 450 membres. En 2000, elle se scinde en deux ailes linguistiques : PPF (**Presse photographique et filmée**) et VVBV (**Vlaamse vereniging van beeldjournalisten**).

Redynamisée par une nouvelle équipe sous la présidence d'Alain Dewez, la branche francophone est devenue une section de l'AJP en 2010.

Plus fragile que jamais, la profession de photojournaliste vit un bouleversement sans précédent dans son histoire. Le rôle de ceux qui accompagnent aujourd'hui sa mutation n'en est que plus essentiel.

J.-F. Dt



Les reporters-photographes devant la gare du château de Laeken à Bruxelles, en 1924. Photo Georges Champroux / Sofam

Se battre pour les journalistes, c'est favoriser une info de qualité

Martine Simonis et Pol Deltour

Secrétaires nationaux AGJPB/AVBB

2011 est bien l'année des anniversaires : 125 ans pour l'AGJPB, 85 ans pour la PPFB, et... 30 ans pour le *personal computer*. Le PC et la télématique qui s'est développée dans la foulée ont radicalement modifié notre profession, dans son identité sociale comme dans ses modes de production.

On a assisté au glissement et à l'accroissement des fonctions techniques dans les rédactions, à l'arrivée de nombreux nouveaux médias et journalistes. L'information s'est mondialisée, le traitement de l'information s'est considérablement accéléré. Tout cela pourtant ne change rien à la dimension sociétale du journalisme et à sa nécessité : on aura toujours besoin de médiateurs fiables de l'actualité. Le 125^e anniversaire de notre union professionnelle n'est certes pas le dernier.

D'immenses défis à relever

Les défis de la profession sont immenses. Bien plus qu'avant, il s'agit de distinguer les « vrais » journalistes des autres. Ceux qui de manière professionnelle et indépendante rendent compte de l'actualité pour un large public.

La révolution technologique a provoqué des cohortes d'informateurs-amateurs, et communicateurs de tout poil, ce qui rend le journalisme professionnel plus indispensable que jamais.

Mais il ne faudrait pas réinventer l'eau chaude. Car depuis 1963, le système belge d'identification des professionnels de l'information, par le biais de la reconnaissance au titre, permet à la fois de maintenir un accès libre au métier tout en réservant aux seuls professionnels des facilités de travail.



Martine Simonis et Pol Deltour, secrétaires nationaux AGJPB/AVBB.
(Photo : Pierre-Yves Thienpont)

Ces facilités sont formalisées par une carte de presse officielle, qui fonctionne comme laissez-passer à l'égard des autorités. Un système qu'il s'agit de préserver et de rendre encore plus performant.

Le journalisme est un métier exigeant. Les médias d'information évoluent dans un environnement hyper-concurrentiel et ont intégré les exigences de rentabilité auxquelles toutes les entreprises privées se soumettent. Si la déferlante des nouvelles technologies de

la communication a facilité pour partie le travail journalistique, elle en a aussi considérablement alourdi la charge. Les journalistes se plaignent de rythmes infernaux et d'exigences irréalistes – voire parfois immorales – de leur hiérarchie. Pas mal de jeunes journalistes quittent la profession désabusés. Dans notre secteur, le burn out frappe toutes les générations. Particulièrement, et c'est le cas pour beaucoup de journalistes indépendants, quand les revenus restent faibles et que la précarité s'installe au quotidien.

Une union professionnelle forte

Voilà qui justifie amplement l'existence d'une union professionnelle forte, qui lutte pied à pied pour améliorer les conditions de travail des journalistes professionnels.

Les conseils de direction et les équipes des secrétariats de l'AGJPB, l'AJP et la VVJ souscrivent entièrement à cet engagement. Pas par réflexe corporatiste ou de manière aveugle dans le seul intérêt des journalistes. Mais parce qu'on ne le répètera jamais assez : il ne peut y avoir d'information de qualité sans conditions de travail décentes pour les professionnels.